

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 181

présenté par

Mme Brenier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Reda, M. Lurton, M. Kamardine, M. Dive,  
M. Masson, Mme Bassire, M. Pierre-Henri Dumont, M. de Ganay et M. Rolland

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant:**

Un rapport est remis au Parlement dès 2021, afin d'évaluer l'effcience et l'efficacité de la fusion des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, au regard de ce que la loi s'est fixée.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans un contexte social disloqué et avec des partenaires sociaux mécontents du contenu du projet de loi, le Gouvernement doit pouvoir s'engager sur les mesures phares de ce texte à rendre des comptes au Parlement sur leur efficacité et leur utilité. En effet, ces mesures doivent répondre au mantra du Gouvernement pour ce texte qui est « les agents doivent mieux vivre ». Des résultats doivent donc être apportés rapidement.